

1



Calendrier

Du 7 octobre 2024 au 7 Décembre 2024

Tous les salariés doivent être reçus à l'issue de la campagne de promotion.

2



Date d'attribution

Pour les changements de coefficients, entre le 1er Janvier et le 1er Juillet 2025.

Pour les primes, attribution au 1er Janvier 2025

3



Pour qui ?

Pour tous les salariés de droits privés en CDI ou CDD (excepté les PEC et apprentis) à condition d'être présent au 31 aout et au 1er Janvier 2025

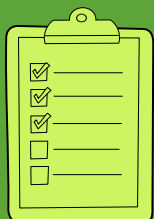
4



Budget

Le budget consacré à la campagne de promotion est limité à 0,8 % de la masse salariale

5



Vigilance PAP

Tout agent ayant réalisé entièrement un PAP dans le cadre de l'article 20.4 de la CCN doit obtenir automatiquement une promotion.

6



Si vous avez des questions

N'hésitez pas à contacter nos élus à la CPNC :

- Reynald GIGLIOTTI
- Michael MARCHAND